

12. Les Ministres ont estimé que la politique énergétique continue de jouer un rôle important dans les résultats économiques. Il s'agit ici principalement de maintenir l'élan déjà acquis du point de vue de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie et de la diversification des sources d'approvisionnement, et de rester prêts à faire face à d'éventuelles ruptures d'approvisionnement pétrolier.

Des structures économiques capables d'adaptation

13. Les Ministres ont reconnu la nécessité de mettre en oeuvre des politiques d'ajustement positives dans tous les secteurs de la vie économique, et ont approuvé une Déclaration du Comité de politique économique dont les recommandations figurent en Annexe au présent Communiqué. Ces politiques auraient pour effet de faciliter et non d'entraver l'adaptation des structures de production aux technologies nouvelles, à l'évolution des conditions des marchés et aux modifications de la compétitivité internationale. Les gouvernements ont à éliminer progressivement les mesures qui nuisent aux résultats économiques ou, lorsque cela n'est pas possible, à les remplacer par des dispositions respectant mieux le jeu du marché. Il est essentiel d'intensifier la concurrence, d'améliorer la réglementation et de favoriser des politiques commerciales plus ouvertes. Les progrès réalisés dans le sens d'un allègement des contraintes qui pèsent sur les marchés de capitaux doivent être consolidés et généralisés. Les Ministres ont demandé à l'Organisation de renforcer ses procédures d'examen et d'évaluation des politiques d'ajustement dans une perspective économique globale.

14. Les Ministres ont reconnu qu'une réduction durable du chômage pourrait être obtenue par une croissance soutenue et non inflationniste si celle-ci allait de pair avec un meilleur fonctionnement des marchés du travail. Les politiques concernant directement ou non le marché du travail devraient encourager le changement structurel, selon des modalités propres à créer des possibilités d'emploi et à faciliter l'adaptation des travailleurs et des groupes touchés. L'amélioration du fonctionnement des marchés du travail appelle la modification des mesures qui font obstacle au changement structurel et à la création d'emplois, ainsi que le renforcement des mesures qui encouragent la mobilité de la main-d'oeuvre et l'acquisition de nouvelles qualifications. Elle appelle aussi une plus grande flexibilité du niveau des salaires réels et des coûts de main-d'oeuvre non salariaux, ainsi que des écarts de salaires appropriés, tout en préservant la protection sociale. Là où il y a lieu, une action spécifique visant à influencer sur l'évolution des revenus peut aussi contribuer de manière positive à la maîtrise de l'inflation et au développement de l'emploi. Les Ministres ont reconnu l'utilité de poursuivre la mise en oeuvre de mesures spécifiquement conçues pour donner une expérience professionnelle et une formation aux jeunes et aux chômeurs de longue date. Etant donné la contribution que les négociations collectives et la recherche d'un consensus peuvent apporter à cet égard, les Ministres ont demandé à l'Organisation de poursuivre ses travaux dans le sens des orientations définies plus haut, en consultation avec le BIAC et le TUAC.

15. Eu égard à l'importance des mutations en cours, sur les plans social, économique et technologique, les Ministres ont souligné l'importance qu'il y a pour l'Organisation d'aborder l'ensemble de ces questions dans une perspective à moyen et long terme.